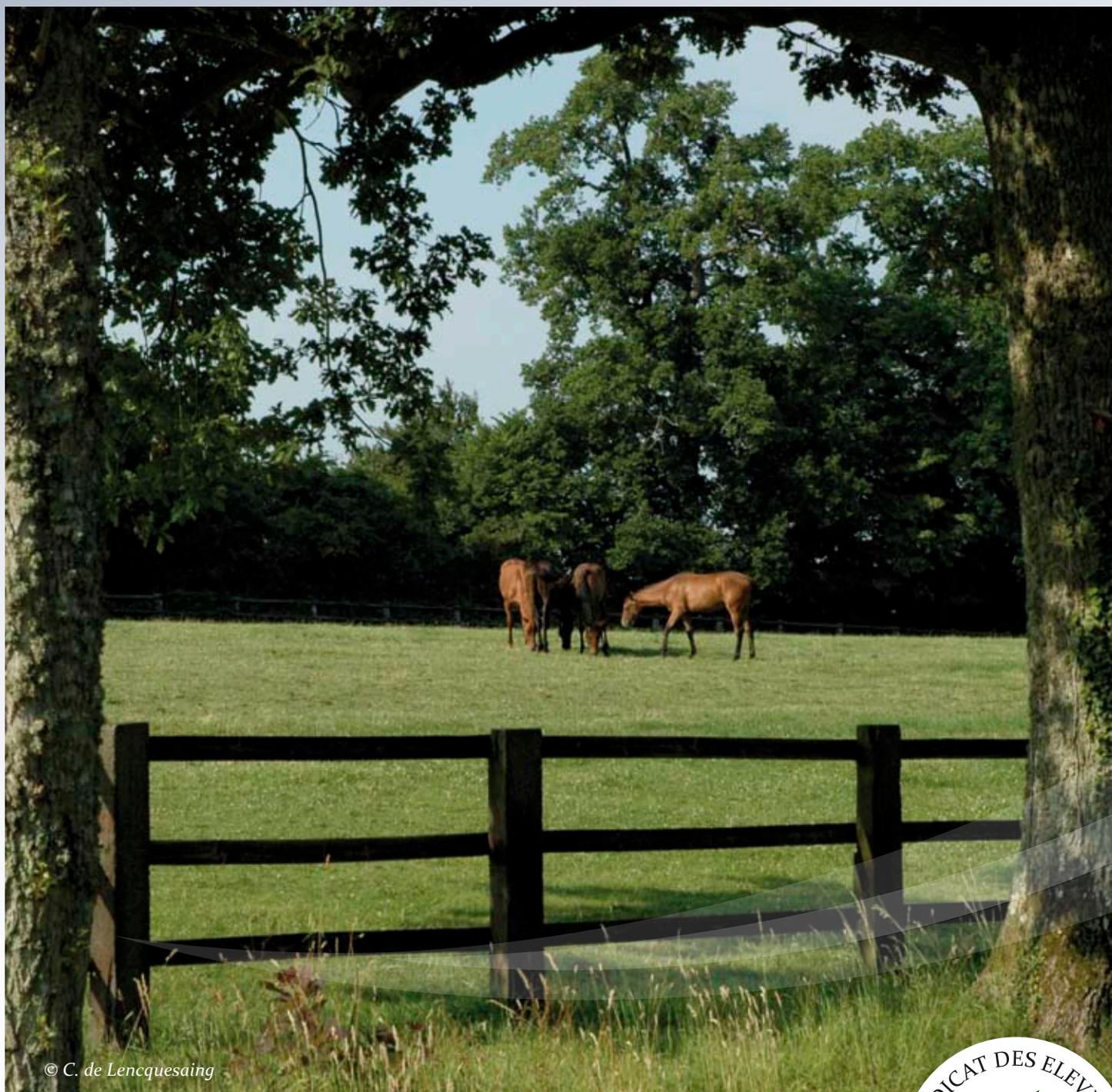




Le Courrier des Éleveurs

Juillet 2011



© C. de Lencquesaing

257, avenue Le Jour se Lève
92655 Boulogne Cedex
Tél.: 01 47 61 06 09 - Fax: 01 47 61 04 74
info@syndicatdeseleveurs.fr





Le mot du Président

Chers Eleveurs,

L'activité au Syndicat des Eleveurs est intense depuis le 15 mars : Comité et commissions se sont mis au travail sur de nombreux dossiers primordiaux dont celui de la TVA, de l'espace de compétence de l'éleveur, des conséquences de la sortie définitive des équidés de la consommation humaine, de la définition du métier d'éleveur...

Au cours de ma mandature, je m'engage à défendre le statut agricole de l'éleveur et la viabilité de nos entreprises, à étudier en collaboration avec les nombreuses ressources vives de notre Comité la réforme et la simplification de notre système de primes, à devenir une véritable force de propositions auprès de France Galop, à avoir une influence politique auprès des parlementaires français et européens.

A Deauville en août, nous allons tous ensemble débattre autour d'un sujet constructif "Quel avenir pour l'éleveur français sur l'échiquier européen ?" et nous associerons à ce débat les représentants de toutes les institutions qui forment notre environnement économique et politique, France Galop, le PMU, Arqana, ainsi que des élus nationaux. Vous aurez la parole, ce sujet est le vôtre. L'avenir de la TVA, la politique du PMU et le retour à la filière, les orientations de France Galop, les allocations, la commercialisation et le choix de nos reproducteurs. Je serais incomplet si la génération future n'était pas à l'ordre du jour de mon message: il s'agit de l'un des piliers de mon programme et j'attache beaucoup d'importance à la commission des jeunes éleveurs qui vient de voir le jour au cœur de notre Syndicat. Il faut imprégner nos jeunes du fonctionnement du Syndicat et de notre Comité, de France Galop, les aider à débattre car, demain, ils auront les rênes de notre filière.

Comme tous les ans, le mois d'août à Deauville sera riche en émotions, en débats, espérons que nous saurons en tirer la quintessence pour les prochaines élections de France Galop.

Loïc Malivet



© C. de Lencquesaing

Calendrier des Éleveurs

- **Vendredi 5 août :**
17 h. réunion
Jeunes Eleveurs à
l'établissement des
ventes Elie de Brignac
- **Samedi 6 août :**
Concours de foals
à vocation obstacle
à Carrouges
- **Du 22 au 25 août :**
Ventes de yearlings
Arqana à Deauville
- **Vendredi 26 août :**
Réunion - débat des
adhérents du Syndicat
à l'établissement des
ventes Elie de Brignac
- **Jeudi 15 septembre :**
Ventes de yearlings
Osarus à la Teste

Concours de foals à vocation obstacle le samedi 6 août 2011 à 14h30 au Château de Carrouges (Orne)

L' Association Normande du Cheval de Courses d'Obstacles composée, entre autres, de Céline Gualde (Présidente), Aliette Forien, Pierre Julienne et Pascal Noue est à l'initiative du concours de modèles et allures de foals (Pur Sang, AQPS, et Anglo Arabes) à vocation obstacle le premier week-end du mois d'août.

Six titres seront décernés pendant l'après-midi par le jury composé d'Aliette Forien, Philippe de Quatrebarbes, Michel de Gigou, Jean-Marie Baradeau et Richard Hobson :

- Meilleur foal précoce, mâles et femelles confondus
- Meilleur foal tardif, mâles et femelles confondus
- Meilleur foal mâle
- Meilleur foal femelle
- Champion(ne) suprême
- Meilleur couple foal-jument
- Prix spécial pour la meilleure présentation



Nous saluons cette très excellente initiative à laquelle le Syndicat des Eleveurs participe puisque la réalisation du catalogue de pedigrees sera assurée par Bruno de Watrigant.

Nouveau Président et Bureau renouvelé pour la Fédération Européenne des Eleveurs de Pur-Sang (EFTBA) lors de l'Assemblée Générale le 15 mai à Longchamp

Les 30 délégués des pays membres de l'EFTBA s'étaient donnés rendez-vous à Longchamp le dimanche 15 mai avec, en point principal à l'ordre du jour, la nomination du successeur de Joe HERNON (Irlande) à la Présidence, ainsi que les nominations des deux vice-Présidents et du Trésorier.

Rhydian Morgan-Jones pour la Grande-Bretagne assurera la fonction de Président pour les trois prochaines années.

Pour la France, Charles-Henri de Moussac, en charge des relations internationales du Syndicat, assurera la Vice-présidence des pays A. Milo Halik (République Tchèque) celle des pays B.

L'Allemagne, représentée par Andreas Tiedtke, assurera la Trésorerie.

Tim Richardson (France) qui avait assuré la première Présidence de la Commission Vétérinaire, mise en place en 2009, passe le relais au Docteur Des Leadon (Irlande), et occupera au sein de la commission désormais la Vice-présidence.

La Commission Vétérinaire Européenne est devenue un organe majeur de l'EFTBA, en témoignent les points très importants à l'ordre du jour de la réunion comme les nouvelles techniques de tests ADN et la régulation de leur usage notamment aux ventes, la résistance aux vermifuges, la réglementation sur les substances recherchées sur les animaux d'élevage. Nous invitons également les éleveurs anglophones à consulter la Newsletter vétérinaire très bien documentée et disponible sur le site internet du Syndicat des Eleveurs à la rubrique documentation sanitaire. ►

Deux dates à retenir

La Commission Jeunes Eleveurs, animée par Anthony Baudouin, organise le **vendredi 5 août** à l'établissement des ventes à 17 heures une discussion libre avec Hubert Monzat sur le fonctionnement de France Galop.

Le **vendredi 26 août**, au lendemain du dernier jour de vente de yearlings d'Arqana, dans l'enceinte de l'établissement Elie de Brignac, le Syndicat des Eleveurs vous propose une grande matinée débat autour du thème: "quel avenir pour l'éleveur français sur l'échiquier européen ?" en présence de représentants de France Galop, d'Arqana, du PMU, d'élus locaux et nationaux. Le débat sera suivi d'un déjeuner.

Les sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière de la Fédération européenne étaient également nombreux : paris mutuels, remise en cause du taux réduit de TVA, transport et pour chaque point les actions de lobbying de l'EFTBA entreprises. Enfin en marge de la réunion, un trophée honorifique a été remis par l'ensemble des membres de l'EFTBA à Son Altesse Aga Khan représenté par Georges Rimaud.

L'EFTBA et le Syndicat des Eleveurs remercient infiniment les haras français sollicités en 2010 pour leur contribution aux actions exceptionnelles entreprises par l'EFTBA pour la défense de la filière élevage de pur-sang : Haras de Bonneval (SA Aga Khan), Haras d'Estreham (Famille de Chambure), Haras de Fresnay-Le-Buffard (Famille Niarchos), Haras de Saint Pair du Mont (Andreas Putsch), Haras du Petit Tellier (Patrick Chédeville), Haras du Quesnay (Famille Head), Haras de la Perelle (Jürgen Winter), Haras de Saint-Léonard (Wertheimer & Frère).

Lancement du chèque agricole par la région Basse-Normandie

Depuis le 1^{er} mai, la Région propose une subvention aux agriculteurs désireux de mener un audit de leur exploitation afin d'améliorer leur système de production et de s'orienter vers une agriculture durable d'un point de vue technique, économique, environnemental et social. Les thématiques retenues sont larges : réduction des intrants, autonomie des systèmes de production pour une meilleure efficacité technico-économique, meilleure valorisation agronomique des surfaces, positionnement sur de nouveaux marchés etc. L'aide de la Région s'élève à 80% des dépenses engagées pour un montant maximum de 800 € par exploitation.

Pour plus d'informations notamment pour obtenir la liste des organismes ayant été agréés par la Région : Direction de l'agriculture et des ressources marines : 02 31 06 97 65 ou www.region-basse-normandie.fr

Embaucher un saisonnier : pensez au TESA !

Le Titre d'Emploi Simplifié en Agriculture permet de considérablement réduire les formalités administratives relatives à l'embauche d'un salarié saisonnier français ou étranger pour une durée inférieure à 119 jours ouvrés par an. Déclarer le salarié saisonnier dans les 8 jours qui précèdent l'embauche permet à l'employeur de bénéficier d'une exonération quasi-totale de charges patronales et de cotisations d'assurances sociales MSA (il faut pour cela ne pas oublier de cocher expressément la case prévue à cet effet sur le TESA).

Il est important de toujours prendre le soin d'insister sur la motivation de l'employeur à recourir à un travail saisonnier et sur la nature des travaux du contrat de travail.

Zoom sur l'embauche d'un saisonnier étranger

Si le saisonnier est étranger, il faut qu'il fournisse à son employeur un titre de travail qui l'autorise à exercer une activité salariée en France. Cette autorisation n'est pas nécessaire pour les ressortissants de l'Union Européenne (exception faite des travailleurs bulgares et roumains) et de quelques autres états limitrophes ayant des accords avec la France comme la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco, Andorre et Saint-Marin.

Si de surcroît, la personne étrangère est demandeuse d'emploi, elle doit fournir sa carte d'inscription à Pôle Emploi. Pour les étrangers ayant une mention "étudiant" sur leur carte de séjour, l'employeur doit effectuer une déclaration auprès de la Préfecture ayant édité la carte de séjour.

Enfin, si la personne étrangère ne possède pas de titre de travail, c'est à son employeur qu'il revient de faire les démarches nécessaires auprès de sa préfecture.

Le prix des terres ...

Il est en hausse sur tout le territoire à un prix de 5 230 € par hectare en 2010, soit une hausse de 1,9% par rapport à 2009. La Fédération Nationale des SAFER (FNSAFER) s'inquiète de voir que la surface agricole a diminué de 7 millions d'hectares entre 1960 et 2010 au profit de la forêt, de l'extension des villes et des infrastructures. En Basse-Normandie, les rétrocessions équine représentent 12% de l'ensemble des rétrocessions totales de la région. En tête, les régions du Merlerault, du Pays d'Auge du Calvados et du Pays d'Auge Ornaïs où les terres s'échangent à plus de 6 000 € l'hectare (Source Safer de Basse-Normandie).

Calendrier des Elections à France Galop

Jeudi 15 septembre	Mise à disposition des listes d'électeurs arrêtées au 31 août 2011
Vendredi 30 septembre	12 h. Clôture définitive des listes d'électeurs
Lundi 3 octobre	12 h. Publication des listes définitives d'électeurs
Vendredi 14 octobre	12 h. Dépôt des listes de candidatures avec profession de foi
Lundi 17 octobre et mardi 18 octobre	Examen de la validation des candidats
Mercredi 19 octobre	12 h. Publication définitive des listes
Jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 octobre	Réalisation et impression des bulletins
Lundi 31 octobre	Date limite d'envoi du matériel électoral aux électeurs
Vendredi 18 novembre	17 h. Clôture du vote
Lundi 21 novembre	9 h. Dépouillement

Appel aux élus !

Nous souhaitons constituer un fichier des membres de notre Syndicat ayant des responsabilités au niveau local, départemental et régional, afin de pouvoir rapidement leur diffuser des informations importantes dans le cadre d'une action de lobbying ou d'une problématique plus locale. Ainsi, nous demandons aux adhérents ayant des responsabilités politiques ou représentatives (SAFER, Conseil des Chevaux...) du Syndicat des Eleveurs de bien vouloir se signaler à Odile Besnier (obesnier.eleveurs@wanadoo.fr). Il est également intéressant pour le Syndicat de recevoir le nom et les coordonnées précises d'un élu sensible aux spécificités de notre filière avec lequel vous avez été en contact par le passé. Le but de cette opération est de renforcer notre action de lobbying à tous les niveaux sur notre territoire et de remettre à jour notre fichier.

RM CETTE ANNÉE ENCORE, DÉCOUVREZ DE FORMIDABLES ORIGINES...

LA PROPRE SOEUR DE RECITAL (Criterium de St Cloud, **Gr.1**, Derby Trial Stakes, **Gr.2**),
LA DEMI-SOEUR DE LILY OF THE VALLEY (Qatar Prix de l'Opéra, **Gr.1**, invaincue à 3 ans)

ET DES YEARLINGS PAR : Anabaa, Astronome Royal, Bluegrass Cat, Danehill Dancer, Desert Style, Dubawi, Excellent Art, Holy Roman Emperor, Iffraaj, Khelyef, King's Best, Literato, Montjeu, New Approach, Oratorio, Peintre Célèbre, Pivotal, Stormy River...

RENDEZ VOUS COUR "B" ARQANA 22 - 25 AOUT 2011

HARAS DE LA REBOUSIERE ET DE MONTAIGU - Alette Forien 06 08 58 21 36 - Haras 02 33 35 97 02 - harasrm@wanadoo.fr - www.rebousiere-montaigu.com

Attribution des primes à l'éleveur aux produits nés en 2010 et assimilés aux nés et élevés en France

La présence, en juin 2010, du Docteur Gadot (Service des Contrôles de France Galop) lors d'une réunion du Comité au cours de laquelle les membres avaient partagé leurs inquiétudes sur une plausible augmentation des "fraudes" à l'assimilation, avait été bénéfique puisqu'une mesure de renforcement des contrôles sur les dates d'entrée sur notre sol des poulains avec leur mère ainsi que sur la date de sortie temporaire des juments avait été retenue. Cette mesure avait ensuite été adoptée par les commissaires de France Galop.

Voici donc la première génération de yearlings nés en 2010 à l'étranger ou ayant accompagnés leur mère pendant leur sortie temporaire pour la saillie et soumis à ce renforcement des contrôles pour obtenir leur assimilation aux nés et élevés. A partir du 1^{er} juin 2010, il est donc nécessaire que le propriétaire du poulain envoie au Service Contrôle de France Galop les pièces suivantes :

- justificatif de transport de la poulinière de la France vers l'étranger,
- justificatif de transport de la poulinière et de son poulain de l'étranger vers la France,
- attestation du ou des haras d'accueil du poulain, indiquant la date d'arrivée au haras et son hébergement jusqu'au 1^{er} juin 2011 (sous respect des conditions mentionnées dans l'article 86 du Code des Courses au Galop). Un modèle d'attestation type peut être librement téléchargé sur le site du Syndicat des Eleveurs à la rubrique documentation.

La qualité d'assimilé pour un poulain né à partir de 2010 ne figurera plus sur le livret signalétique et pourra être vérifiée sur le site internet de France Galop.

Il y a, bien sûr, urgence à s'affranchir de cette nouvelle procédure administrative pour tous les poulains inscrits aux ventes afin de voir leur qualification figurer sur leur page de catalogue.

Quelques litiges nous ont tellement indignés que nous avons voulu vous en parler !

Monsieur T. de l'Orne, possède 8 ha qu'il a exploité en EARL jusqu'en décembre 2010, date à laquelle il a pris sa retraite. Ses poulinières et ses poulains sont désormais en pension au haras d'E.. Monsieur T., sachant que les propriétaires du haras d'E. vont manquer de foin, en ce mois de sécheresse de juin 2011, propose de faucher ses 8 ha et de leur donner son foin dont il n'a maintenant aucun usage. Il a, en effet, entendu à maintes reprises par voie médiatique que les jachères pourraient être mis à disposition des herbivores ou fauchées faisant suite aux mesures exceptionnelles prises par le Ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire. Notre retraité junior prend donc soin, avant de faucher, d'appeler la MSA de l'Orne, qui lui répond par lettre recommandée fortement motivée qu'il a interdiction formelle de procéder à une quelconque action agronomique sur ses terres, étant à la retraite ! La réponse est la même lorsqu'il s'adresse à la Direction Départementale de l'Agriculture de l'Orne, même si le grotesque de la situation est constaté par les techniciens de la Chambre. En cette période de manque de fourrages, il faudra donc que Monsieur T. regarde sa prairie se faner naturellement sur pied sans y toucher. C'est finalement l'intervention directe d'un membre du Bureau du Syndicat auprès du Préfet de l'Orne qui permettra d'accorder l'autorisation de faucher au-dessus de toutes les interdictions reçues au préalable par Monsieur T. !

Epilogue : par voie ministérielle, l'ensemble des MSA au niveau départemental ont été instamment priées de ne pas faire obstacle à la solidarité agricole en période de sécheresse !

Madame D. est éleveur de pur sang et d'AQPS en Vendée. Inquiète de se voir manquer de fourrage et recevant un message du Syndicat des Eleveurs relatif au plan sécheresse 2011, elle décide de contacter la Chambre d'Agriculture de Vendée pour connaître la procédure à suivre pour bénéficier des services de mise en relation avec un céréalier de sa région. Elle constate au premier appel que la mise en relation avec la cellule de crise n'est proposée qu'aux adhérents FDSEA et décide, outrée, d'en informer le Syndicat des Eleveurs qui constate effectivement en appelant benoîtement que l'ensemble du plan de solidarité proposé n'est réservé qu'aux adhérents de ce syndicat. Par voie motivée de son Président, le Syndicat des Eleveurs interpelle le Président de la Chambre d'Agriculture car si les taxes foncières sont bien redevables par l'ensemble des agriculteurs du département, qu'en est-il des responsabilités de la chambre vis-à-vis d'une mise en relation entre producteurs en période de crise ? La sécurité sociale n'est-elle réservée qu'aux seuls membres de l'UMP ? Le Syndicat des Eleveurs a contacté la Sous-direction du Cheval au Ministère de l'Agriculture pour trancher sur ce sujet, nous attendons leur réponse avec impatience ; la Chambre d'Agriculture n'a, à ce jour, entrepris aucune action pour favoriser le rapprochement entre Madame D. et un céréalier de son département.

La sortie définitive d'un équidé du circuit de la consommation humaine : décision sanitaire ou choix du propriétaire ?

La Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), afin de répondre aux exigences de santé publique de la réglementation européenne (Directive 2001/82) et du dernier règlement CE 504/2008, a mis en place la possibilité d'une sortie définitive de certains animaux de la consommation humaine à la suite de l'administration de traitements médicamenteux.

La DGAL agit donc conformément aux objectifs de traçabilité totale de la fourche à la fourchette et ce, afin d'obéir au fameux principe de précaution.

La mise en application de cette directive est quelque peu détournée de son objectif premier et, aujourd'hui, la sortie d'un équidé du circuit de la consommation humaine s'est transformée en un choix souvent idéologique du propriétaire indépendant de toute considération sanitaire. Rappelons que ce choix de sortie est définitif.

Les conséquences d'une sortie des équidés non motivée par un traitement médicamenteux sont nombreuses et détériorent le statut du cheval comme animal de rente et le statut agricole du détenteur d'équidés. Dans plusieurs dossiers comme ceux de la remise en cause du taux réduit de TVA, de l'équarrissage, de la définition du statut de l'éleveur, la double destination des équidés vers la filière bouchère ou hors filière bouchère a été un élément décisif qui marginalise le cheval par rapport aux autres animaux de rente. A terme, le spectre de voir le cheval réduit à un animal de compagnie menace notre filière. ►



© C. de Lencquesaing

Sécheresse

Le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel proposent aux éleveurs pour faciliter les achats de fourrage ou de paille des prêts à taux réduits variant de 1,5% (jeunes installés) à 2%.

Racecourse.pro

Un nouveau site internet lancé par France SIRE à référencer d'urgence parmi vos favoris puisqu'il propose très simplement de consulter toutes les courses PMH disponibles sur internet et qu'il est totalement gratuit.

www.racecourse.pro

Le groupe GESCA (Groupement des Entreprises du Secteur Cheval en Agriculture) sollicité par le Syndicat des Eleveurs en début d'année 2011, s'est mobilisé pour remettre à plat tout le système actuel avec les représentants de SIRE, de la DGAL et de l'ordre des vétérinaires.

Le contexte et les acteurs pour mieux comprendre la situation :

La DGAL est contrainte de respecter la réglementation européenne dans le cadre obligatoire des Informations de la Chaîne Alimentaire (ICA) qu'elle réduit en France aux informations relatives aux traitements médicamenteux.

Le vétérinaire qui choisit et administre le traitement est souvent "tenté" de sortir l'animal de la consommation, par souci de simplicité notamment administrative et parce qu'il bénéficie d'un plus large choix de traitements. Les médicaments pour les équidés dont la Limite Maximale de Résidus (LMR) est connue sont peu nombreux. Il existe une liste de 71 substances sans LMR pour lesquelles un délai de 6 mois de latence doit être respecté. Les contraintes permettant de maintenir le cheval dans la chaîne alimentaire sont nombreuses et onéreuses (identification, médicaments autorisés,...).

Le propriétaire d'équidés est l'acteur qui prend la décision de sortir ou non son cheval du circuit de la consommation humaine. Si sa décision est prise dans le cadre d'un traitement médicamenteux, après consultation du vétérinaire traitant, la légitimité de cette décision ne peut être remise en cause. Si le choix est idéologique, et que la case de sortie est systématiquement cochée sur le livret de l'animal, nous sommes dans le cas d'un acte qui va à l'encontre des intérêts de notre filière. C'est donc cette pratique qu'il faut minimiser voir interdire.

Les Haras Nationaux envisagent, quant à eux, de poursuivre la mise en application de la simplification des procédures (voir dossier rétention des documents de saillie par l'éta-lonnier), de proposer le choix de sortie définitive au propriétaire sur la déclaration de naissance ! Une pratique qui nous indignent et contre laquelle nous nous opposons avec une vive fermeté !

Il est nécessaire désormais de faire entendre à la DGAL la possibilité d'une mise en place d'un délai de latence de 6 mois pour l'ensemble des traitements autorisés sur les équidés, ce qui permettrait un "retour" de l'animal dans le circuit de la consommation après une période de blanchiment. Une mesure équitable au regard des nombreuses carcasses de chevaux en provenance du Canada ou d'Argentine, qui reçoivent l'autorisation européenne d'être portées au bout de nos fourchettes françaises, à partir du moment où, sur pieds, les équidés se sont refait une virginité médicamenteuse de 6 mois.

Le Syndicat des Eleveurs a demandé au groupe GESCA que cette action menée auprès de la DGAL soit reconnue comme un dossier prioritaire pour l'année 2011.



© C. de Lencquesaing

syndicatdesleveurs.com

A la fin du mois de juillet 2011, seules les rubriques étalons, sanitaire, people et annonces seront accessibles à tout le monde.

Les autres rubriques sont réservées aux membres du Syndicat et devront être ouvertes avec votre login.

Celui-ci vous a été envoyé en 2009, bien entendu si vous ne l'avez pas noté, appelez-nous !

Rappel sur les pénalités de retard SIRE et France Galop

Voici un rappel des pénalités encourues par les éleveurs de pur sang dont les démarches SIRE n'ont pas été effectuées dans les temps (n = année de naissance).

- 55 € pour une arrivée en retard d'un document nécessaire dans l'année de naissance.
- 110 € pour une réception en retard d'un document nécessaire entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année n+1.
- 220 € pour une réception en retard d'un document nécessaire entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de l'année n+1
- 330 € pour une réception en retard d'un document nécessaire après le 1^{er} janvier n+2.

L'addition monte vite pour celui qui a oublié certaines démarches pour plusieurs chevaux... Rappelons également qu'en cas de réception des documents au-delà de l'année de naissance, les dossiers sont examinés par la sous-commission des cas spéciaux, qui décide d'accepter ou non leur régularisation. Un représentant du Syndicat des Eleveurs siège à cette commission pendant laquelle les cas sont étudiés de manière anonyme.

En ce qui concerne les pénalités dues pour retard d'une démarche auprès de France Galop, elles se cumulent aux pénalités SIRE selon la formule suivante : 41€ x nombre de mois de retard après le 1^{er} janvier de l'année n+1. Rappelons enfin qu'une déclaration de naissance doit être effectuée dans les 15 jours après la naissance, qu'elle coûte 41 euros ; et qu'il est possible en demandant les dématérialisations de la déclaration de naissance et de la carte d'immatriculation de bénéficier d'une réduction de 10 euros.

Fiscalité

Les règles fiscales sont parfois bien compliquées... Le congrès organisé le 14 juin par le GESCA en a apporté de nouvelles preuves, particulièrement en matière de TVA.

Voici l'essentiel des réponses données par Bercy, dont nous ne retracerons ici que les très grandes lignes. Pour le détail, nous pouvons, sur demande, vous transmettre le texte intégral mais en tout état de cause, vos experts comptables ou conseils fiscaux sont les mieux placés pour vous éclairer.

TVA

On sait que depuis le 1^{er} janvier de cette année, dans les relations avec les étrangers assujettis, c'est la TVA du preneur de service qui s'applique et non plus celle du prestataire. Voici quelques précisions et exemples :

→ Un prestataire français (haras ou entraîneur) facture à un client établi dans un autre pays de l'UE des prestations pour ses chevaux présents en France :

- Si ledit client est assujetti en son pays, c'est lui le preneur qui est redevable de la TVA dans son pays. Le prestataire ne facture donc pas la TVA française, à condition de faire figurer sur la facture le n° de TVA du pays de l'UE dont le client est ressortissant et de remplir une DES (Déclaration d'Echange de Service).
- Et les mêmes principes s'appliquent même si ledit client étranger est identifié à la TVA en France ! Car c'est bien le lieu d'établissement qui compte.
- Mais si le client étranger est un non assujetti chez lui comme en France, alors le prestataire français facture la TVA française. ►

Transport

Appel aux malheureux éleveurs verbalisés ! Dans le cadre de travaux menés au sein du groupe GESCA pour sensibiliser les préfetures aux problèmes liés à la réglementation sur les transports, nous sommes à la recherche de copies de procès verbaux de contraventions déli-vrés dans le cadre d'une surcharge constatée dans un camion deux places.

Passage BNC – BA et inverse

Un éleveur avec sol (BA) peut décider poursuivre son activité sans sol (BNC) ou inversement. L'Administration considère que le passage entraîne toutes les conséquences de la cessation de la première entreprise.

→ Un prestataire français facture un client établi hors UE (un américain, par exemple)

- Si ce client est un assujetti, ce qui n'est pas évident à démontrer quand la TVA n'existe pas dans le pays en question... On supposera qu'un professionnel est un assujetti... alors là aussi les mêmes principes s'appliquent c'est à dire que le prestataire ne facture pas de TVA et en plus il n'indique pas de numéro TVA intracommunautaire puisqu'il n'y en pas et ne remplit pas de DES.
- Et, ce sont les mêmes principes qui s'appliquent même si ledit client a un numéro de TVA français, à condition qu'il ne soit pas établi chez nous.
- Par contre, si le client n'est pas "assujetti" (un amateur...) ou qu'il est établi en France, c'est au prestataire de facturer la TVA française.

→ Pour les saillies vendues par des prestataires français, on applique les mêmes principes :

- Si elles sont vendues à des établis à l'étranger (UE ou non) et assujettis (chez eux ou chez nous), pas de TVA sur la facture, mais n° intracommunautaire et DES le cas échéant et ce, même si la jument reste en France.
- Si elles sont vendues à des établis à l'étranger non assujettis, la TVA française est facturée par les prestataires.

→ Pour les saillies en France vendues par des prestataires étrangers ou pour des chevaux présents sur le territoire français, vendus par des non résidents, nous demandons le document.

→ Quel taux de TVA faut-il appliquer sur la vente d'une part d'étalon à un non assujetti à la TVA ?

Nous répondions 2,10, considérant que la vente d'une part d'étalon était assimilable à la vente de l'étalon lui-même. Une réponse fournie par Bercy ce 14 juin répond 5,5... Nous reviendrons à la charge sur ce point.
P.S. : Pour les mentions à faire figurer obligatoirement sur les factures, voir avec les comptables

Pour défendre notre taux de TVA

Il faut mettre au premier plan le travail mené depuis des mois, par le Groupement des Entreprises du Secteur Cheval en Agriculture (GESCA). Il a d'abord le très grand mérite de réunir dans ses actions toutes les composantes du cheval telles que la FEE, les Centres Equestres, l'IFCE, les Syndicats d'éleveurs, la FNSEA et les Sociétés Mères. Non seulement son "poids" s'en trouve dès lors nettement renforcé, mais certains arguments pour conserver notre taux réduit apparaissent beaucoup plus crédibles lorsqu'ils sont présentés par la famille cheval et agriculture dans son ensemble ; ainsi en est-il par exemple de l'appel au principe de subsidiarité lequel consiste à avancer que chaque pays peut bien conserver le taux qu'il souhaite puisque la concurrence internationale dans le secteur n'existe pas !

Le GESCA a rédigé une contribution de 56 pages au Livre Vert destiné à réformer les principes de la TVA à compter de 2012, mais il a surtout contribué à des actions de lobbying de grande envergure telle que résolution du COPA, instance européenne de poids, motions des Fédération européennes d'éleveurs et d'entraîneurs, résolutions européennes du Sénat et de l'Assemblée Nationale, soutiens provoqués du chef de Cabinet du Premier Ministre et de la Ministre des Finances ... et à tout cela se sont ajoutées les interventions multiples des présidents des groupes parlementaires du cheval que sont Ambroise Dupont et Jacques Myard. Le dossier TVA est notre préoccupation depuis longtemps, nous sommes une composante du GESCA et chaque semaine voit naître de nouvelles initiatives.

Si malgré tout, la France est condamnée à abandonner le taux réduit, ce ne devrait pas être applicable avant 2012 et d'ici là, il faudra obtenir absolument des compensations de nos gouvernants...

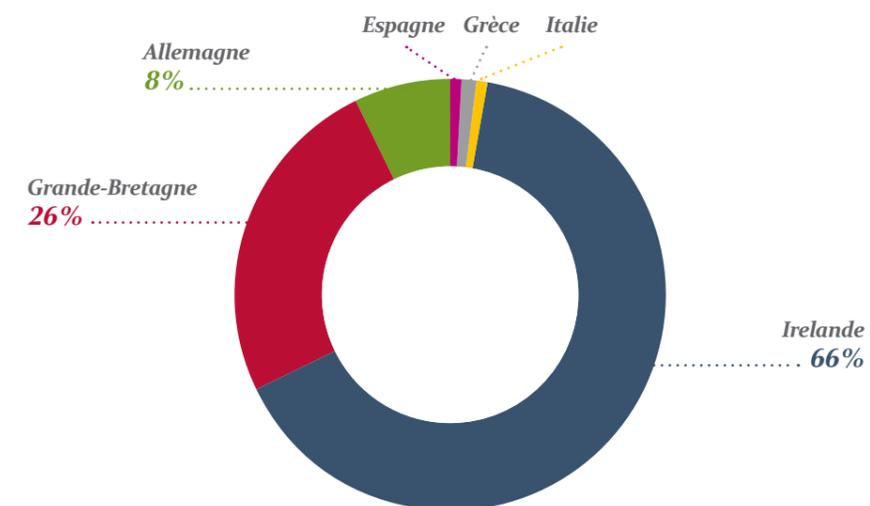
Les juments basées en France exportées temporairement à la saillie en 2010.

Une étude du bureau du syndicat des éleveurs pour la commission étalonniers. phase I : les étalons

Voici un résumé des conclusions de l'étude menée par le Syndicat des Eleveurs sur le fichier de France Galop comprenant les 1050 juments exportées temporairement à la saillie à l'étranger en 2010. Nous abordons ici la première partie de l'étude consacrée à la caractérisation des étalons.

I. Dans quels pays vont les juments basées en France lors de leur sortie temporaire à l'étranger ?

Répartition des juments exportées par pays d'accueil.



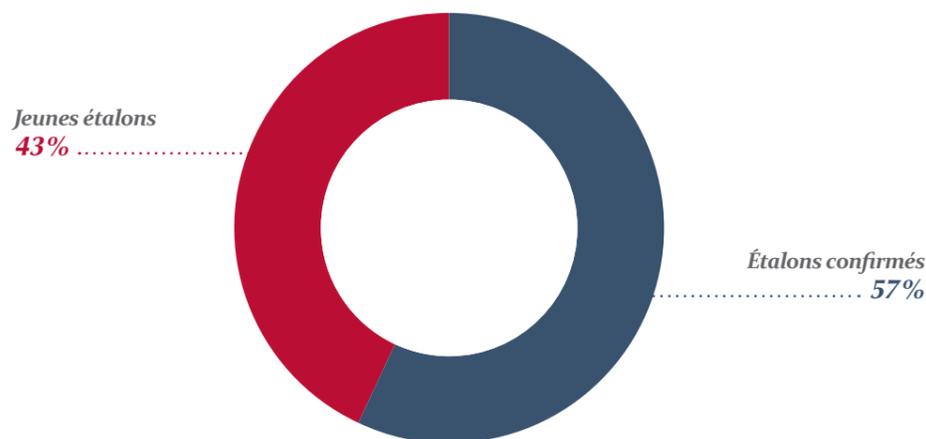
Le premier traitement est sans surprise ; il fait ressortir l'écrasante domination de l'Irlande avec 66 % des exports (soit 681 poulinières). Le Royaume-Uni reçoit 278 poulinières (26 %) et l'Allemagne 85 (8% des effectifs à l'export).



© C. de Lencquesaing

II. La proportion étalons confirmés / jeunes étalons

Part de jeunes étalons et d'étalons confirmés par le nombre de juments françaises saillies.



III. A l'échelle macroéconomique... quelques références

- Les prix de saillie varient de 150 000 € (estimation 2010 de Galileo) à 500 € (Kandahar Run).
- Le prix de saillie moyen est de 28 864 €
- Le prix médian est de 17 500 €
- La somme totale dépensée en saillie à l'étranger est de : 28 374 100 € (pour 993 juments)
- L'extrapolation pour 1050 poulinières donne 30 002 800 € en dépenses de saillies à l'étranger.
- En prenant le ratio de 70% de naissance enregistrée/jument saillie, les investissements en dépenses de saillies à l'étranger représentent 21 001 960 €.

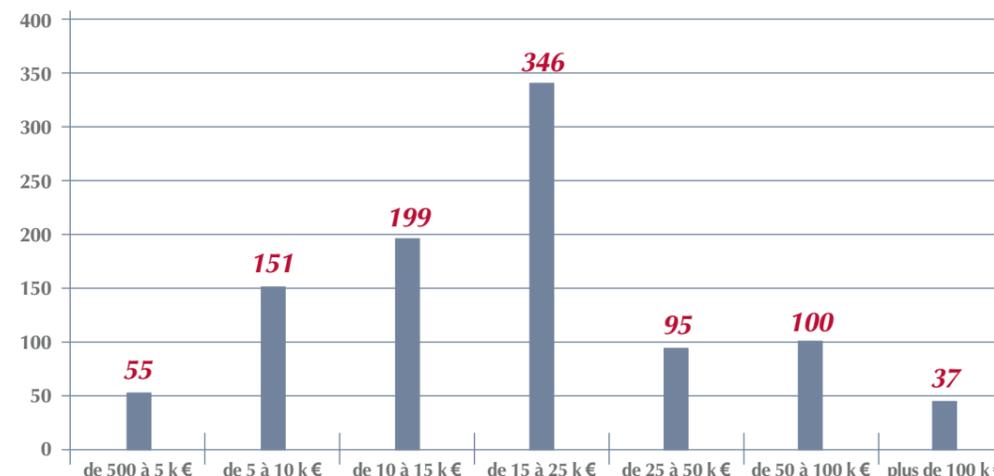
Voici le tableau des étalons affichant un chiffre d'affaire de vente de saillies au profit des juments françaises supérieure au million d'euros :

Étalons	Prix de saillie €	Nbre poulinières	Chiffre d'Affaire €
GALILEO	150 000	20	3 000 000
MONTJEU	100 000	23	2 300 000
MONSUN	125 000	17	2 125 000
SEA THE STARS	85 000	20	1 700 000
DANEHILL DANCER	100 000	17	1 700 000
DALAKHANI	50 000	22	1 100 000
INVINCIBLE SPIRIT	45 000	24	1 080 000
PIVOTAL	72 000	14	1 008 000

Deux étalons, **Hurricane Run** et **Footstepsintheland**, respectivement à 17 500 euros et 12 500 euros, ont sailli plus de 35 juments françaises. Les 22 étalons ayant le plus sailli (20 juments et plus) se sont octroyé 55% du nombre de juments basées en France et exportées temporairement à la saillie en 2010 (543 juments).

IV. Existe-t-il en France une offre comparable ?

Répartition des poulinières par tranche de prix de saillie des étalons étrangers (l'intervalle supérieur est inclusif, l'intervalle inférieur est exclusif).



405 juments sont saillies par des étalons officiant à des prix de saillie variant entre 500 € et 15 000 € soit 41% des juments. Il existe donc assez nettement une offre comparable en France pour ces juments qui sont exportées temporairement à la saillie à l'étranger. L'offre concurrentielle de ces saillies d'étalons s'élève à 4 200 600 €. 346 juments ont été saillies par des étalons officiant entre 16 000 € et 25 000 € soit 34% des juments. Ici encore, il existe une offre d'étalons comparable en France pour une partie significative de ces juments. En ce qui concerne le segment de marché des 25 000 € à plus de 100 000 €, le segment inoccupé par l'étalonnage français, il représente 232 juments soit 23% du marché.

Conclusion

Les chiffres clé à retenir :

- 1050 demandes de visa d'exportation temporaire pour la saison de monte 2010 ont été enregistrées par France Galop.
- Près des 2/3 des juments sont saillies en Irlande.
- La demande est orientée vers les étalons confirmés au haras.
- Le prix de saillie moyen est de 28 846 €.
- L'approximation sur les capitaux dépensés en saillies à l'étranger représente 21 001 960 €.
- Environ 4 200 600 € d'achats de saillies d'étalons étrangers pour lesquels il existe une offre similaire en France ont été réalisés en 2010.

Le dossier complet de 12 pages est disponible sur demande auprès du bureau du Syndicat.



© C. de Lencquesaing

Adhérents à l'honneur **PLAT** du 10/04/2011 au 03/07/2011

ÉLEVEURS	CHEVAUX	PERFORMANCES	GR.	PAYS
Marquise de MORATALLA	TIN HORSE	Poule d'Essai des Poulains	1	FR
WERTHEIMER & FRERE	GOLDIKOVA	Prix d'Ispahan	1	FR
His Highness	SARAFINA	Grand Prix de Saint-Cloud	1	FR
The AGA KHAN'S STUDS SC	SARAFINA	Prix Corrida	2	FR
SCEA LA POTERIE	TESTOSTERONE	Prix de Malleret	2	FR
	TESTOSTERONE	Prix de Royaumont	3	FR
Jean-Charles COUDÉ	BEWITCHED	Ballycorus St.	2	IRE
Haras du QUESNAY	SILVER POND	Grand Prix de Chantilly	2	FR
Haras de Son Altesse				
l'AGA KHAN SCEA	RAJSAMAN	Prix du Muguet	2	FR
Yvon LELIMOZIN	CIRRUS DES AIGLES	La Coupe	3	FR
CHEVOTEL DE LA HAUQUERIE	TRES ROCK DANON	Oleander Betty Barclay-Rennen	3	GER
	KARSABRUNI	Hamburger Stutenpreis	3	GER
His Highness				
The AGA KHAN'S STUDS SC	ZIYARID	Prix Daphnis	3	FR
WERTHEIMER & FRERE	GALIKOVA	Prix Cléopâtre	3	FR
Aliette FORIEN & Gilles FORIEN	NATIVE KHAN	Craven St.	3	GB
Haras de Son Altesse				
l'AGA KHAN SCEA	BARAAN	Prix La Force	3	FR

Adhérents à l'honneur **OBSTACLE** du 02/04/2011 au 03/07/2011

ÉLEVEURS	CHEVAUX	PERFORMANCES	GR.	PAYS
Gaëtan GILLES	MID DANCER	Grand Steeple-Chase de Paris	1	FR
	MID DANCER	Prix Ingré	3	FR
Jacques VAYSSIER	GRAND CHARLY	Prix Ferdinand Dufaure	1	FR
François MAZÉ	NACARAT	Bowl Chase	1	GB
Robert MONGIN	QUITO DE LA ROQUE	Champion Novice Chase	1	IRE
	QUITO DE LA ROQUE	Mildmay Novices' Chase	2	GB
Haras de SAINT-VOIR	SANCTUAIRE	Scottish Champion Hurdle	2	GB
Madame Jean-Marc BAUDRELLE	SPIRIT SON	Mersey Novices' Hurdle	2	GB
Noël PELAT	ROI DU VAL	Prix La Barka	2	FR
	ROI DU VAL	Prix Hypothèse	3	FR
Haras de SAINT-VOIR	TOUT ROUGE	Prix Jean Stern	2	FR
	TOUT ROUGE	Prix Fleuret	3	FR
Guillaume VITSE	LA SEGNORA	Prix du Président de La République	3	FR

William Esling n'est plus

Le Docteur William Esling, vétérinaire conseil du Syndicat, nous a quitté au mois de juin. Toujours disponible pour les éleveurs et les éleveurs, il avait contribué, entre autre, à la mise en place de la vaccination des étalons contre l'Artérite Virale. Expert reconnu par les tribunaux en matière de litiges sur les chevaux, son expérience, sa justesse d'analyse des situations et sa passion pour l'élevage étaient autant d'atouts précieux pour le Syndicat des Eleveurs. En 2008, il avait souhaité, pour des raisons de santé passer le flambeau au Docteur Losfeld.

Tim Richardson, responsable de la Commission Sanitaire, présente de la part du Syndicat ses sincères condoléances à Madame Esling et ses enfants.

PLAT

Plat - Palmarès des éleveurs en France - 03/07/2011						
RANG	ÉLEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES
1	SON ALTESSE AGA KHAN	92	263	45	107	331 551
2	NP Bloodstock Ltd	6	14	6	6	212 943
3	Wertheimer & Frère	89	346	31	144	191 969
4	Dayton Investments Ltd	51	190	25	64	178 444
5	Jean-Claude Seroul	53	233	33	104	128 299
6	Succession Zakaria Hakam	7	24	4	9	115 480
7	Marquise de Moratalla	51	158	16	58	110 629
8	Haras du Quesnay	34	121	18	54	105 546
9	Petra Bloodstock Agency Ltd	39	153	20	66	88 923
10	Ecurie Skymarc Farm	56	222	21	80	87 811
11	Alain Chopard	49	189	19	82	86 006
12	Stilvi Compania Financiera SA	37	159	19	54	64 977

PLAT

Plat - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs faisant la monte en France - 03/07/2011							
RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	SLICKLY	87	31	43	130	795 890	9 148
2	Kingsalsa	99	27	32	171	719 680	7 269
3	Muhtathir	76	20	26	101	604 145	7 949
4	Anabaa Blue	68	19	25	98	527 050	7 750
5	Gold Away	58	17	20	99	477 940	8 240
6	Panis	68	17	22	109	455 250	6 694
7	Sagacity	67	21	31	81	450 490	6 723
8	Green Tune	83	24	26	100	449 410	5 414
9	Indian Rocket	54	18	23	104	416 800	7 718
10	Sinndar	51	16	22	59	378 300	7 417
11	Enrique	78	19	21	97	365 925	4 691
12	Elusive City	24	7	10	49	316 450	13 185

PLAT

Plat - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs - 03/07/2011							
RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	DALAKHANI	36	10	14	37	1 336 700	37 130
2	Galileo	39	8	11	36	1 176 110	30 156
3	Slickly	87	31	43	130	795 890	9 148
4	Kingsalsa	99	27	32	171	719 680	7 269
5	Refuse To Bend	26	10	13	29	704 840	27 109
6	Dansili	43	13	20	53	693 170	16 120
7	Verglas	74	22	34	114	649 455	8 776
8	Chichicastenango	61	13	17	50	610 050	10 000
9	Muhtathir	76	20	26	101	604 145	7 949
10	Danehill Dancer	24	11	15	23	556 005	23 166
11	Anabaa Blue	68	19	25	98	527 050	7 750
12	High Yield	58	24	31	101	491 520	8 474

PLAT

Plat - Palmarès des Étalons Pères de 2 ans faisant la monte en France - 03/07/2011							
RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	DELLA FRANCESCA	11	3	3	13	72 850	6 622
2	Gold Away	14	1	2	15	60 800	4 342
3	*Stormy River	10	3	3	12	58 000	5 800
4	Layman	7	3	4	5	52 100	7 442
5	Whipper	6	2	2	8	46 000	7 666
6	Panis	10	2	2	9	45 500	4 550
7	Soave	9	1	1	13	45 100	5 011
8	American Post	6	2	2	8	44 150	7 358
9	Slickly	5	2	3	8	40 050	8 010
10	Kendargent	3	2	2	5	37 950	12 650
11	Hurricane Cat	5	2	2	3	36 550	7 310
12	Country Reel	6	2	2	7	36 500	6 083

* Premiers 2 ans

Obstacle - Palmarès des éleveurs en France - 03/07/2011

RANG	ÉLEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES
1	HARAS DE SAINT-VOIR	56	177	18	91	95 327
2	Gaëtan Gilles	12	36	8	13	84 063
3	Madame Benoît Gabeur	12	36	17	10	65 168
4	François-Marie Cottin	32	121	11	44	49 073
5	M.L. Bloodstock Ltd	21	60	7	26	45 272
6	Haras des Coudraies	9	30	5	11	43 683
7	Luc Avril	7	28	7	12	43 111
8	Guy Chérel	21	91	7	46	40 469
9	Madame Solange Esnouf	8	18	3	7	38 672
10	Jacques Vayssier	6	23	3	9	38 286
11	SCEA Hamel Stud	7	19	7	8	36 213
12	SCEA Haras de Mirande	18	50	8	18	35 148
13	Succession Noël Pelat	2	14	3	6	31 710
14	Thierry Cypres	13	37	9	16	31 098
15	Madame Bernard Le Gentil	12	36	8	19	30 536
16	Jean-Pierre-Joseph Dubois	15	46	6	22	25 750
17	Jacques Détré	3	11	2	5	25 255
18	Madame Henri Devin	13	39	5	16	24 348
19	Claude Pelsy	18	51	7	22	23 688
20	Michel Langot	7	23	2	11	23 482

Obstacle - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs - 03/07/2011

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	TURGEON	65	10	17	101	1 033 445	15 899
2	Kapgarde	81	22	36	75	815 785	10 071
3	Poliglote	49	18	25	53	729 550	14 888
4	Ballingarry	53	19	28	67	680 840	12 846
5	Lavirco	44	14	17	46	661 765	15 040
6	Dom Alco	39	11	19	41	623 425	15 985
7	Tremolino	40	15	17	69	616 095	15 402
8	Martaline	41	13	18	70	602 940	14 705
9	Saint des Saints	33	11	18	42	542 905	16 451
10	Ungaro	38	14	17	57	512 680	13 491
11	Robin des Champs	52	14	17	57	500 550	9 625
12	Network	29	8	9	36	495 230	17 076
13	Midyan	1	1	2	1	461 220	461 220
14	La Balafre	42	13	17	32	454 515	10 821
15	Astarabad	24	5	7	28	447 765	18 656
16	Assessor	33	5	6	58	363 685	11 020
17	Le Triton	15	5	8	20	355 370	23 691
18	Alberto Giacometti	25	6	11	37	349 805	13 992
19	Discover d'Auteuil	42	8	12	43	347 510	8 274
20	Loup Solitaire	19	7	9	47	342 495	18 026



The French Bloodstock Agency

Jean-Pierre DEROUBAIX 1 et 3 place des Douves F-78960 VOISINS
bloodstock@orange.fr - [Tel : 01 30 64 07 76](tel:0130640776) - [Fax : 01 30 57 01 35](tel:0130570135) - www.fba.fr

Stakes horses purchased / sold, since 1990 :

Accelerator, Adieu Au Roi, Al Fatih, Always A Classic, Axxos, Bijou d'Inde, Bin Ajwaad, Black Sam Bellamy, Cardoun, Chesapeake, Common Grounds, Crack Regiment, Dahess, Dancing Spree, Desert Style, Devil River Peek, Diablenevev, Distant Relative, Divine Light, Dom Pasquini, Doyoun, Eagle Eyed, Execute, Fair Mix, Fairly Ransom, Fantastic Fellow, Forestier, Galetto, General Holme, Gentlewave, Goofalik, Handsome Maestro, High Rock, Honolulu, Indian Rocket, Kaldounevees, King of Macedon, Lavirco, Majorien, Marignan, Marlin, Medaaly, Meshaher, Miss Caerleona, Mountain Cat, Ocean Crest, Okawango, Panis, Pigeon Voyageur, Pinson, Rashbag, Red Bishop, River Bay, River North, River Special, Royal Abjar, Royal Assault, Ruwi, Saddex, Sagacity, Saint Preuil, Sarhoob, Saumarez, Sea Hero, Sendawar, Shaka, Shining Steel, Spadoun, Special Kaldoun, Sri Pekan, Strike The Gold, Suave Dancer, Take Risks, Ticoz, Unaccounted For, Ungaro, Urban Sea, Vettori, Voix du Nord, Volochine, West Man, West by West...